

samedi 5 juin 2010

à 20h45

# Ciné-débat LDH au Cinéville de Conflans

31<sup>ème</sup> Ciné-débat LDH

au Cinéville de Conflans (5 rue A. Crapotte, à côté de la Mairie; Tel : 01 39 72 63 75 - aux tarifs habituels du cinéma)

## "Les arrivants"

film de Claudine Bories et Patrice Chagnard (France), sorti en avril 2010

### Le droit d'asile est-il en péril dans notre pays ?

"Ils s'appellent Kaneshamoorty, Mulugheta, Wong. Il y a aussi la jeune Zahra, qui est enceinte. Ils viennent du

Sri Lanka, d'Ethiopie, de Mongolie, elle est Erythréenne. Ils ont quitté leur pays parce qu'ils y étaient persécutés, ont payé des passeurs qui les ont conduits en France. Ils ont été déposés devant un établissement, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris : celui de la Coordination pour l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda). Et là a commencé pour eux un difficile parcours du combattant entre précarité d'existence et maquis administratif, avec pour objectif le sésame du statut de réfugié délivré par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Claudine Bories et Patrice Chagnard, qui ont posé leur caméra à la Cafda pendant l'été



2008, ont filmé ces demandeurs d'asile épaulés dans leurs démarches et leurs demandes d'aide par les salariés de l'association missionnée par l'Etat.

Le résultat, *les Arrivants*, est passionnant. L'une des grandes qualités de ce film est de saisir au plus près ce que signifie "accueillir" en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle dans un pays comme la France. (...) Abscons, aléatoire, douloureux, l'accueil que la France leur réserve est symbolisé dans le film par deux assistantes sociales, la jeune Caroline (photo) et l'expérimentée Colette, qui, sous la pression des demandes, en butte aux contraintes financières et à l'incurie d'une législation kafkaïenne, souffrent dans leur métier. En vérité, leur place est intenable. (...)

Depuis le tournage des *Arrivants*, les portes se sont encore rétrécies. Péril sur le droit d'asile ? Certainement. Espérons cependant que le superbe film de Claudine Bories et Patrice Chagnard contribuera à lever le voile sur une réalité dont notre République ne peut guère être fière."

Extraits du texte de Christophe Kantcheff introduisant le dossier important consacré à ce film par l'hebdomadaire *Politis* ([www.politis.fr](http://www.politis.fr)) ; ce n° sera disponible à la table des publications LDH lors du ciné-débat)



**La projection, ouverte à tous, sera suivie d'un débat  
avec notamment Marielle BERNARD,  
l'une des "stars" du film qui était directrice de la CAFDA au moment du tournage**

Communiqué du 23 avril 2010

## LA CFDA SE MOBILISE POUR UN ACCUEIL DECENT DES DEMANDEURS D'ASILE.

Les associations membres de la Coordination Française pour le Droit d'Asile se mobilisent pour dénoncer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Afin de rappeler aux autorités leurs obligations et faire respecter les droits des demandeurs d'asile, seront organisés dans plusieurs villes de France le 3 mai 2010 :

- des rassemblements devant les préfectures ou l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII),
- des dépôts collectifs de recours devant les tribunaux administratifs

En France, des centaines de demandeurs d'asile sont contraints de dormir dehors ou de squatter des bâtiments en dépit des obligations fixées par la directive européenne sur l'accueil et malgré les engagements du ministre de l'Immigration devant les parlementaires « *de ne pas manquer à ses devoirs en matière d'asile* ». Ces situations sont observées dans un grand nombre de villes comme Angers, Bordeaux, Cayenne, Metz, Mulhouse, Nice, Paris, Poitiers, Calais, Tarbes ou Tours. Ces conditions de vie ont notamment pour conséquence une dégradation importante de l'accès aux soins et du suivi du traitement des personnes malades.

**L'accueil des demandeurs d'asile est dans une situation de grave crise pour plusieurs raisons :**

- La régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile a aggravé les conditions de leur accueil. L'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pilote et finance le dispositif de premier accueil, conçoit *a minima* ses missions-; l'Etat se décharge de ses obligations en orientant les demandeurs vers les associations pour trouver une domiciliation ou un hébergement, des bons alimentaires ou de transport et pour aider les demandeurs dans leurs démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).
- Plus de 15 000 personnes sont en attente d'une entrée dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) en raison de l'engorgement du dispositif d'accueil. Les 1 000 places qui devraient être créées en 2010 ne suffiront pas et il y a en outre un manque cruel de places pour l'accueil des réfugiés. Faute d'une réflexion sur le rôle de ces structures et sur les modalités de sortie digne des réfugiés et des déboutés, la gestion bureaucratique par l'OFII des admissions et des sorties de CADA – entraînant des pressions financières sur les centres- conduit à une impasse.
- Pour ceux qui ne sont pas hébergés en CADA, l'allocation temporaire d'attente (environ 320 €/mois) est insuffisante pour survivre et l'accès au travail fortement limité, réduisant à peau de chagrin les possibilités d'autonomie.
- L'utilisation excessive des procédures Dublin II et prioritaire (plus d'un tiers des demandes traitées en 2009, notamment les ressortissants de pays d'origine « sûrs ») conduit à priver de fait les demandeurs de conditions matérielles d'accueil décentes (pas accès aux CADA ni en pratique à l'ATA).

**Cette situation est contraire aux obligations de la France et fait l'objet de condamnations par les juridictions administratives. Elle s'ajoute à la grave crise des mal logés, créant une concurrence malsaine entre exclus.**

Les associations rappellent les revendications de la CFDA :

- L'autonomie des demandeurs d'asile doit être garantie pendant la procédure : **le droit au travail doit être réel** et l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la langue doit être immédiat.
- Les aides financières doivent être versées dès la première démarche de demande d'asile et pendant toute la procédure et être d'un niveau permettant de vivre dignement (au moins équivalentes au RSA avec prise en compte de la composition familiale et du mode d'hébergement).
- Le système français d'hébergement pour les demandeurs d'asile, caractérisé par la liberté de choix du mode d'hébergement (soit individuel, soit collectif en CADA), doit être rétabli. Pour que ce choix soit possible, il est nécessaire de créer rapidement de nouvelles places de CADA afin de loger ceux qui en ont cruellement besoin.

**Premiers Signataires : ACAT, Amnesty International section Française, Association Montgolfière, APSR, Association Primo Levi, CAAR, COMEDE, La Cimade, DOM'ASILE, FASTI, FEP, FNARS, GAS, GISTI, LDH, Médecins du Monde, Secours Catholique, Association Toits du Monde Orléans**